

Réunion extraordinaire  
du 16 avril 1984.

Le seize avril mil neuf cent quatre vingt quatre, le seize avril, à vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy Chiraud, maire.

Date de convocation: 12 avril 1984. Secrétaire: M. Allary Francis.

Présents: M<sup>rs</sup> Chiraud, Gouédo, Joseph, Viollet, Borderon, Allary, Bourreau, Darnault, Thélippeau, Gourreau, Magné.

SIROMPEGA - Changement de siège.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que le Comité du Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Méénagères de la Périphérie Est du Grand Angoulême a décidé, dans sa séance du 13 mars 1984, le transfert du siège du groupement à "Le Boisseau" commune de Dirac.

Invité à se prononcer sur cette modification, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Programme soirée

M<sup>r</sup> Gueguen a établi un nouveau devis indiquant le prix de

création de fossés avec évacuation des déblais le long de la voie communale n° 101 de Combrès à chez Foubert, soit 550 mètres pour un montant de 14580 francs. Si les déblais sont enlevés par les exploitants avec tracteurs et remorques cela ne coûtera que 9130 francs.

Cependant, pour créer un fossé, il faut une largeur suffisante: chaussée, accotement, fossé. Aussi cela ne sera pas possible sur toute la longueur, mais envisageable seulement sur 150 à 200 mètres.

Ce travail sera effectué par le Syndicat de voirie car une entreprise ne se déplacera pas pour effectuer ce travail qui ne représentera pas un gros investissement.

Il est à noter que l'enlèvement des déblais sera fait gratuitement par les exploitants.

Tout étant maintenant clair, il est décidé de faire, suivant le devis présenté par l'équipement, les chemins ci-après:

VC n° 101, chez Foubert, 1200 mètres =	34420	francs TTC
VC n° 110, chez Farrucout, 530 mètres =	13685	
VC n° 102, dans le village du Moulin Neuf, 160 m =	4696	
Reprofilage chaussée VC 107 Chapelle Haute (115 m <sup>2</sup> )	3565	
" Bronsondu CD 25 à la fond (150 m <sup>2</sup> ) =	4650	
Création de fossé le long de la V.C. n° 101 du CD 25 à chez Foubert. 250 m =	1750	
(les déblais seront enlevés par les exploitants)		
Emprunts et divers:	2234	
Soit un montant total de =	<u>65000</u>	francs

Toutes taxes comprises.

Le financement sera effectué de la façon suivante:

Subvention du F.D.A.C	33063	francs
Sur les fonds libres. Budget 1984 =	<u>31937</u>	francs.
montant égal =	65000	francs

### Syndicat de voirie

M. le Président du Syndicat intercommunal de voirie de Montbron. La Roche Foucauld, afin de pouvoir établir le programme des travaux, souhaite que les communes lui indiquent les temps d'utilisation du matériel de cylindrage pendant l'année 1984.

En ce qui concerne le matériel de fauchage, il serait néces-



saire de lui signaler si nous pouvons utiliser ce matériel pendant la première campagne de fauchage, soit entre le 1<sup>er</sup> mai et le 15 juillet.

Le Conseil municipal estime qu'il serait utile de prévoir le fauchage vers le 15 - 20 juin, mais ne peut prévoir le temps d'utilisation du matériel de cylindrage.

### Photocopieur 3 M.

Ce photocopieur venant d'être remplacé par un appareil plus performant, marque Infotec, qui nous permet de faire le tirage de notre "Bulletin Communal"; Il y a donc lieu de le vendre.

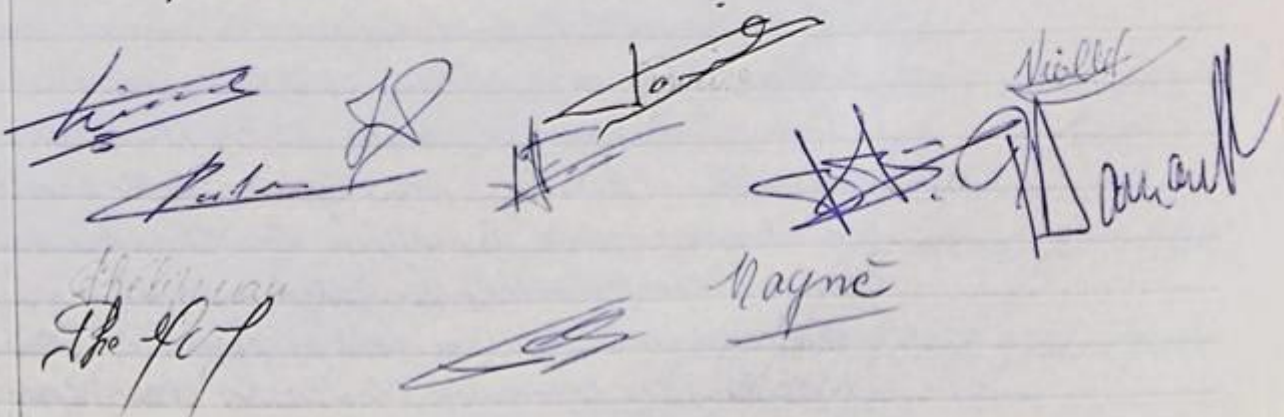
Monsieur Bourreau est intéressé. Le Conseil décide de le lui rendre 600 francs avec la ramette de papier qui a été achetée récemment, peu de feuilles ont d'ailleurs été utilisées.

### Prix de la photocopie.

Avec le nouveau photocopieur, un papier normal - donc meilleur marché - est utilisé pour les tirages. Quelques conseillers proposent de diminuer le prix de la photocopie pour les personnes qui pourraient en demander. Monsieur le Maire considérant que cet appareil a été acheté principalement pour le tirage du Bulletin, estime qu'il n'est pas nécessaire de modifier ce tarif qui restera donc à 2 francs la feuille.

### Plan d'occupation des sols - P.O.S.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil qu'il va être nécessaire de prendre une décision dans un délai assez rapproché au sujet du Plan d'occupation des sols. Aussi, Monsieur Baigneau, ingénieur des T.P.E. de La Roche Foucauld viendra le 25 avril prochain à 15 heures faire un exposé à ce sujet. Les convocations seront établies pour certifier la date. Fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.


  
 [Signature 1] [Signature 2] [Signature 3] [Signature 4] [Signature 5]